

Le 14/03/2024

**Objet : REP PMCB | Evolution des éco-contributions relatives à la REP PMCB au 1er mai 2024**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le barème Valobat concernant les produits du secteur bois a été publié le 13 mars 2024, quelques semaines après la publication des autres lignes du barème Valobat .

Ce délai de publication est dû à la parution, le 1er mars, d'un arrêté modificatif du cahier des charges des éco-organismes agréés sur la REP PMCB. Celui-ci impose d'appliquer des taux d'abattement de l'éco-contribution pour les produits en bois frais de sciage.

Afin de nous conformer à ces exigences réglementaires, nous avons pris le temps nécessaire pour intégrer ces évolutions dans le barème des produits bois, ce qui a retardé sa publication.

Au même titre que les autres lignes de barème Valobat, celles-ci seront applicables sur tous les produits **facturés** à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024.

A toutes fins utiles, conformément au contrat d'adhésion, nous vous rappelons que l'éco-contribution doit être intégralement répercutée à vos clients, sans aucune réfaction.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Florence Collot,  
Directrice des relations adhérents de Valobat